

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 101 (1956)
Heft: 7

Artikel: Note sur le désarroi actuel de la pensée militaire
Autor: Tardent, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Note sur le désarroi actuel de la pensée militaire

Il est indéniable que la pensée militaire — celle qui devrait décider de la doctrine d'emploi des forces armées et de leur organisation — se trouve présentement dans une impasse. Devant le prodigieux essor de la technique, comme aussi devant l'évolution des idées sociales, le citoyen que ne laisse pas indifférent la défense nationale, qu'il soit spécialiste ou non, s'interroge. Les renseignements dont il dispose, fournis par la presse, lui démontrent bientôt que les idées sur le statut fondamental de l'armée sont loin d'avoir l'assurance et la fermeté qu'on aimerait leur voir ; elles ne sont nulle part portées par cette conviction qui force l'opinion, même des plus réfractaires.

Et pourtant, par-ci par-là, un auteur, mû par le vieux réflexe militaire de la décision inconditionnée, élève la voix pour proclamer : « La solution qu'il nous faut, la voici ! » mais la véhémence même de son argumentation, parfois habile, trahit l'artificialité de sa position, son manque de conviction intime.

Certaines tendances ne laissent pas d'être inquiétantes, même si elles ne sont pas le fait de gens placés aux responsabilités. Par exemple, celle qui prône l'abandon de notre neutralité, ou celle, toute voisine, qui voudrait voir notre armée organisée selon une formule standard, afin de pouvoir s'intégrer,

s'il le fallait, dans les armées d'une coalition. De telles élucubrations donnent la mesure du désarroi de certains esprits ; à ce titre, elles inquiètent ; en soi, elles font sourire.

Cette crise de la pensée militaire n'est pas propre à notre pays, elle est générale. Ce qu'on sait des armées étrangères nous en apporte chaque jour mainte preuve. Armes nucléaires — dont la gamme s'étend toujours davantage — aviation ultrarapide, projectiles téléguidés à grand rayon d'action, aéroportage des plus lourds matériels, radars et appareils d'observation à rayons infra-rouges, télévision, tels sont quelques-uns des facteurs d'une équation qui ne veut pas se laisser mettre en une formule acceptable.

Faut-il le regretter ? Je pense que non, car cette incertitude foncière, qui est générale, je le répète, est plutôt réconfortante : on voit mal un Etat important se laisser aller à provoquer de propos délibéré une guerre dans ces conditions ; ceci dit en passant.

Désireux d'y voir plus clair, les Américains ont tenté une vaste expérience de guerre moderne, sous la forme d'une manœuvre gigantesque, de longue durée (d'octobre à décembre 1955). L'idée centrale visait les possibilités d'emploi des divisions « conventionnelles » sous les coups de l'arme nucléaire et d'une aviation moderne nombreuse. Il serait intéressant pour nous d'être renseignés à fond sur les enseignements recueillis. En attendant, ceux que la presse a publiés sont plutôt réconfortants, à mon avis. Quoi qu'il en soit, ils nous fortifient dans l'idée qu'il nous faut chercher à résoudre, non le problème général, tel qu'il se pose aux grandes armées riches en moyens, parfois au service d'une politique d'expansion, mais bien le problème de la défense de notre territoire suisse, avec ses caractéristiques typiques bien connues. Il faut pour cela garder la tête froide et les pieds sur la terre — la nôtre, précisément — et s'attacher à bien voir les réalités de ce cas particulier. Nul doute que l'autorité responsable trouve avec le temps une solution satisfaisante ; faisons-lui une entière confiance.

La doctrine d'emploi des moyens de destruction mis par la technique à la disposition des armées est donc loin d'être établie. On en voit une preuve indiscutable dans l'organisation des armées et des troupes. Des divergences de vue profondes marquent certains problèmes fondamentaux : relation armée-aviation, division à deux, trois ou quatre régiments, défense antiaérienne et antichars, emploi des chars lourds, à quel échelon de commandement les placer ? la division d'infanterie doit-elle en posséder à titre organique ? rôle de la fortification permanente ou temporaire, trains d'infanterie hippo ou auto ? ¹ telles sont quelques-unes des questions discutées.

La conception de la discipline est, elle aussi, remise en question. Chacun a sur ce sujet des idées bien arrêtées, c'est connu. Considérant le problème avec un maximum d'objectivité — c'est difficile ! — on doit reconnaître que dans la plupart des armées (et la nôtre n'échappe pas à cette constatation) subsistent encore des vestiges plus ou moins nombreux de la discipline que j'appellerai féodale pour la caractériser ². Sous prétexte d'obéissance sans condition, les exigences outrées ou maladroites de certains chefs sont encore parfois blessantes pour le subordonné, déjà hypersensibilisé par des sentiments d'infériorité que la vie dans le rang favorise.

Des chefs encore trop nombreux recherchent dans l'exercice du commandement des victoires personnelles, sans se rendre compte qu'il s'agit dans la plupart des cas de grossières compensations à leurs propres sentiments d'infériorité.

L'armée qui paraît être en tête en matière d'évolution de la discipline vers une conception plus humaine — ou prétendue telle — est la nouvelle armée allemande. L'opinion publique qui aime les idées toutes faites, donc fausses, pensera le contraire. Les Allemands qui ont souvent été nos modèles en

¹ A ce propos, il convient de signaler que l'armée russe, qui fait pourtant figure de leader, aurait conservé dans la division d'infanterie des trains hippo ; avec l'armée suédoise, elle possède encore des régiments de cavalerie.

² Cette remarque, qui surprendra certains lecteurs, ne vise nullement notre règlement de service dont les prescriptions sur la discipline sont en général excellentes, mais bien des gradés, rares à vrai dire, mais encore trop nombreux, qui se permettent de l'interpréter de façon abusive.

matière militaire (et nous nous en sommes bien trouvés, dans la plupart des cas) seront-ils suivis dans cette réforme ? Il faut laisser agir le temps, qui mûrit toute idée, avant de se prononcer. Quoi qu'il en soit, la marche est déclenchée vers plus de respect d'autrui, ce qui est la plus haute forme du respect de soi-même, dans les relations de service, et je serai le dernier à le regretter.

Une armée est un organisme vivant, en constante évolution. En fait, elle n'est jamais complètement au point ; il faut même se méfier des troupes auxquelles « il ne manque pas un bouton de guêtre » ! Cet état d'incertitude qui caractérise l'époque présente s'inscrit donc tout naturellement dans un processus d'évolution normal. Il est plus accusé que par le passé, semble-t-il, et il paraît devoir durer. D'aucuns peuvent s'inquiéter de cette perspective et craindre qu'un conflit ne nous surprenne alors que notre armée n'est pas réorganisée, n'est pas « modernisée », pour employer un terme à succès.

Ces craintes sont vaines. En attendant le prochain palier de l'évolution de nos forces armées, faisons confiance à l'excellent appareil de défense nationale qu'est notre armée dans sa formule actuelle. Sans cesse en progrès depuis 1939, nos troupes ont atteint un degré d'homogénéité élevé, tant par leur moral que par leur instruction et leur préparation matérielle. Leur armement est puissant, bien adapté à notre terrain ; la motorisation est réalisée à un haut degré ; si elle est peu nombreuse, notre aviation est bien équipée et parfaitement entraînée. Certes, on peut souhaiter telle ou telle amélioration, tant quantitative que qualitative ; c'est précisément là le problème auquel le Département militaire fédéral s'est attaché ; nous ne doutons pas qu'il saura lui donner une solution acceptable. Jusque-là, notre armée, qui n'est nullement démodée, est parfaitement à même de faire réfléchir en temps utile un agresseur éventuel, comme elle l'a fait avec bonheur et à plus d'une reprise depuis plus de 80 ans. Sa force est avant tout d'ordre moral ; elle réside pour une bonne part dans le fait qu'elle a su rester une armée où l'infanterie — l'homme —

a le premier rôle, et non la machine. Pour la défense du pays, l'homme, armé de façon convenable, sera toujours l'élément essentiel, surtout s'il est profondément conscient de la justesse de la mission qui lui est confiée, si son moral de citoyen et de soldat est intact. Deux cours de répétition, six semaines de service militaire, avec plus de 7000 hommes d'origines diverses, m'ont prouvé à l'évidence qu'en 1956 comme par le passé, il en est bien ainsi, malgré le travail de sape de forces malfaisantes à l'œuvre dans certaines régions de notre pays.

On peut regretter la controverse parfois vive qui s'est engagée chez nous au sujet de la forme d'organisation de notre armée future. Elle n'est pourtant qu'un reflet tout naturel de cette incertitude qui règne dans les esprits, et qui est générale.

Si l'on admet qu'il n'y a pas d'oracle en matière d'art militaire et que les partis aux prises sont animés de la même bonne foi, on regrettera moins cette confrontation d'opinions. Ces divergences sont inévitables dans l'état actuel des choses. Le contraire serait inquiétant, car il signifierait un « alignement » des esprits indigne d'un peuple ayant, dit-on, atteint sa maturité politique. La liberté d'opinion et son expression est l'un des biens les plus précieux. Aussi longtemps que le débat reste ouvert — c'est-à-dire jusqu'à ce que l'autorité responsable ait arrêté sa décision — tout citoyen a le devoir de se faire sur les problèmes essentiels (qui sont du ressort de chacun) une opinion ne devant rien à personne, si ce n'est quelques données d'ordre technique qu'il faut bien demander au spécialiste.

En particulier, l'officier suisse ne peut pas se préparer mieux à la guerre, sur le plan intellectuel, qu'en sauvegardant son indépendance de pensée, dans les limites des prescriptions légales qui, constituant des impératifs, précisent les problèmes. Et si la solution officielle devait être contraire à la sienne, il saura l'admettre sans arrière-pensée, d'abord parce qu'il est soldat, ensuite précisément parce qu'il aura su conserver sa liberté de jugement même vis-à-vis de ses propres pensées.

Colonel-divisionnaire M. TARDENT